

Taux de réponse directeurs aindinois à l'enquête:
82,4% en 2025 (67% Rhône- Loire) / 76,4% en 2024

1. OBLIGATION D'ASSIDUITÉ

DÉCRET N°2019-826 DU 2 AOÛT 2019
RELATIF AUX MODALITÉS D'AMÉNAGEMENT DE
L'OBLIGATION D'ASSIDUITÉ EN PETITE SECTION
D'ÉCOLE MATERNELLE

2. ENQUÊTE SUR L'ENTRÉE DANS LA SCOLARISATION

- 99,77 % des enfants sont scolarisés en maternelle en 2024
- 9,1% des enfants de 2 ans (77% multiniveaux)
- 97,2 % des enfants de 3 ans

5. LEVIERS: ÉCOLE, FAMILLE, COLLECTIVITÉ

Diversifier les modalités d'accueil des enfants de moins de 3 ans

- Développer davantage les classes de TPS et/ou passerelles, aujourd'hui encore marginales (5,2 % et 2,9 %).
- Travailler avec les municipalités sur les locaux adaptés, en particulier pour l'accueil progressif des tout-petits.
- Renforcer les partenariats avec la PMI et les crèches pour mieux accompagner la transition.
- Lien avec les collectivités: accès cantine, sieste proposée à 12h30

Renforcer l'accompagnement des familles

- Informer davantage les parents sur les modalités d'assiduité et les bénéfices d'une présence régulière.
- Proposer des temps d'échange école-famille (cafés parents, ateliers) pour lever les freins liés à la scolarisation précoce.
- Identification des causes* de la non assiduité dans un dialogue de parité d'estime / coéducation et rassurer les familles (continence, locaux, endormissement, durée de la sieste, retour en classe après la sieste, transport scolaire...)
- Diffuser des supports multilingues expliquant l'importance de l'assiduité, notamment pour les familles allophones.

Soutenir la professionnalisation des équipes

- Développer la **formation continue** sur l'accueil des moins de 3 ans (rythmes, besoins spécifiques, langage).
- Favoriser le travail en **constellation maternelle** sur la thématique de l'assiduité et de la rentrée échelonnée.
- Mutualiser les pratiques réussies d'enseignants déjà engagés dans des dispositifs passerelle ou TPS.
- Conseils des maîtres sur les thèmes de la première scolarisation et de l'aménagement du temps de présence en PS
- Infographies du blog maternelle 01 (sieste: temps d'endormissement sur un cycle d'1h30, continence)
- Valoriser le temps de travail, d'apprentissage des après-midis en classe (emploi du temps par domaines, pas de récréation après la sieste)

Améliorer le suivi de l'assiduité

- Mettre en place un **tableau de suivi académique partagé** (par circo, école, commune).
- Repérer rapidement les enfants dont l'assiduité baisse et proposer des solutions adaptées (aménagement progressif, travail avec les familles).
- Accompagner les directeurs dans la gestion des **demandes d'aménagement**, afin de limiter les absences injustifiées.

Développer une dynamique partenariale locale

- Renforcer la coopération avec les collectivités pour adapter l'offre de scolarisation précoce aux besoins.
- Mobiliser les RASED et services de santé scolaire pour accompagner les élèves rencontrant des difficultés d'adaptation.
- Associer les ATSEM et personnels périscolaires dans l'accueil des plus jeunes pour garantir une cohérence éducative.

3. EVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENTATION

Constat national: **augmentation du taux de fréquentation entre septembre et janvier.**

Enfants bénéficiant d'un aménagement en septembre: 54,8% (**58,6% AIN** et 54,1% académie Lyon) **font un retour tous les après-midis en janvier** mais 31,3% continuent de venir uniquement le matin (18,5% AIN et 26,8% académie Lyon).

- Demande aménagement septembre 2023:
Ain : 19,6% - national: 13,7% - aca: 23%

- Demande aménagement septembre 2024:
Ain 17,6% - nat:12,7% - aca: 21,8%

- Demande aménagement janvier 2024:
Ain: 6,7% - nat: 7,1% - aca: 10,7%

- Demande aménagement janvier 2025:
Ain: 5,3% - nat: 6,3% - aca: 9,4%

4. CE QUI PEUT ÊTRE AMÉNÉGÉ

- **L'après-midi uniquement**
- **Durée limitée (P1 et P2)**
- Sur demande écrite des parents (formulaire)
- Avis directeur et IEN